

Responsable de Secteur Services à la Personne (RSSP)

Cycle Passerelle

1. Public

La « passerelle responsable de secteur services à la personne » est accessible aux personnes :

- ayant suivi et validé la formation de responsable de secteur de l'aide à domicile à l'IRTS Nouvelle-Aquitaine entre 2008 et 2012.

ET

- en fonction de responsable de secteur dans un service d'aide à la personne.

Ces personnes sont dispensées des épreuves de sélection.

2. Programme

- Accompagnement à l'écriture du mémoire et à la soutenance : **27 heures**
- Soutenance du mémoire : **1 heure**

3. Validation

Pour obtenir le certificat RSSP, les personnes devront avoir suivi la totalité du parcours individualisé de 28 heures et avoir validé l'épreuve de certification du mémoire professionnel.

4. Informations pratiques

- Durée : 28 heures
- Dates : janvier 2020 à novembre 2020
- Tarif : 1020€
- Lieu de formation : IRTS Nouvelle-Aquitaine à Talence (33)

5. Contacts

Marielle DAGENS – Responsable de la formation : m.dagens@irtsnouvelleaquitaine.fr

L'ouverture du stage est conditionnée à un nombre suffisant d'inscrits.